

GUIDE PRATIQUE
SUR
LES EVALUATIONS PARTICIPATIVES DE LA GOUVERNANCE
POUR LA REDD+ (EPG)

Version provisoire du 3 avril 2014

(Mise à jour après une première série d'observations en interne au sein de l'ONU-REDD)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

- 1.1 Pourquoi importe-t-il de pallier les difficultés de gouvernance dans la REDD+ ?
- 1.2 Objet de ce guide
- 1.3 À qui s'adresse ce guide ?
- 1.4 Définir la bonne gouvernance
- 1.5 Principales difficultés de gouvernance propres à la REDD+ :
- 1.6 L'évaluation participative de la gouvernance pour la REDD+ (EPG)
- 1.7 Les principales étapes de l'EPG – vue d'ensemble

2. Détail des étapes de l'EPG

- 1 : Préparation
- 2 : Conception et prise de décision conjointe
- 3 : Collecte et analyse des données
 - 2.3.1 Détermination des composantes
 - 2.3.2 Élaboration des indicateurs
 - 2.3.3 Méthodes de collecte de données
 - 2.3.4 Validation et analyse des données
- 4 : Communication des résultats et utilisation des données
 - 2.4.1 Diffusion des résultats
 - 2.4.2 Veiller à l'utilisation active des données sur la gouvernance
 - 2.4.3 Veiller à des mises à jour régulières des données de l'EPG afin de suivre les avancées et les régressions

Annexes :

- Annexe I : Résumé des principaux aspects de chaque étape de l'EPG
- Annexe II : Liens avec d'autres outils et orientations de l'ONU-REDD
- Annexe III : Enseignements tirés des évaluations de la gouvernance
- Annexe IV : Infos Rapides sur l'approche de l'EPG
- Annexe V : Foire aux Questions
- Annexe VI : Lien entre l'EPG et d'autres initiatives de l'ONU-REDD

1. INTRODUCTION

1.1 Pourquoi importe-t-il de pallier les difficultés de gouvernance dans la REDD+ ?

La réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+) est une mesure d'atténuation des changements climatiques qui entend réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en prévenant ou réduisant la disparition et la dégradation des forêts. La REDD consiste pour l'essentiel à dédommager les États-nations dotés de forêts tropicales et les entreprises ou propriétaires forestiers dans les pays en développement qui renoncent à couper leurs forêts à forte teneur en carbone ou à réduire leurs taux de déboisement et de dégradation forestière, prévenant ainsi les émissions de GES. Sans se limiter au déboisement et à la dégradation des forêts, la REDD+ promeut également le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et la valorisation des stocks de carbone forestiers.

Les pays de REDD+, les bailleurs et la société civile au sens large sont très conscients de ce que le succès du processus de REDD+ nécessite que soient résolus les risques et les insuffisances de gouvernance¹. Cette prise de conscience est par exemple attestée par les [accords de Cancun ou dans les annexes sur les garanties de la REDD+](#) (texte en anglais), selon lesquels "des structures nationales de gouvernance forestière transparentes et effectives" sont parmi les principales garanties que les pays REDD+ doivent posséder. La nécessité de pallier les difficultés de gouvernance dans REDD+ figure aussi dans l'[évaluation des besoins des pays 2012 par l'ONU-REDD/ FCPF](#) (texte en anglais).

La résolution des principales difficultés de gouvernance (par exemple l'insuffisance de coordination entre les institutions d'État compétentes, la transparence, la reddition des comptes et la représentation dans les processus ou les institutions décisionnels) est une condition de la lutte contre les causes sous-jacentes du déboisement et de la réduction des risques et des incidences, qui peuvent découler par exemple de la corruption, de la conversion et de l'utilisation illégales et non planifiées des forêts, et des différends autour des terres, de la propriété des forêts et des droits d'accès.

1.2 Objet de ce guide

Les pays partenaires du Programme ONU-REDD ayant appelé de leurs vœux des orientations pratiques sur les évaluations participatives de la gouvernance (EPG), l'objet du présent guide est de présenter les grandes étapes d'un processus d'EPG tout en ménageant la souplesse nécessaire à des variations d'une région, d'un pays, d'une population, d'une communauté et d'un contexte à l'autre. Il tire également parti des enseignements, des enjeux et des solutions pratiques tirés des quatre expériences pilotes d'EPG menées à ce jour au sein du Programme ONU-REDD : Équateur, Indonésie, Nigéria et Viet Nam.

1.3 À qui s'adresse ce guide?

Ce guide est destiné en premier lieu aux parties prenantes nationales de la société civile, du gouvernement, du milieu académique et du secteur privé, impliquées ou amenées à être

¹ Parmi les multiples définitions existantes de la gouvernance, la définition retenue pour la présente publication est la suivante: *La gouvernance désigne un système de valeurs, de pratiques, de politiques et d'institutions grâce auxquelles une société administre ses affaires.*

impliquées dans un processus d'EPG, et plus spécifiquement aux coordinateurs de l'EPG dans les pays partenaires.

1.4 Définir la bonne gouvernance:

Nombre de tentatives ont été faites pour appréhender sous une définition unique le concept et les caractéristiques de la bonne gouvernance. Toutefois, aux fins de la présente publication, la gouvernance s'entend comme un **système de valeurs, de pratiques, de politiques et d'institutions grâce auxquelles une société administre ses affaires**. Elle concerne donc les dimensions économiques, politiques et sociales de la société.

Il convient en outre de noter que la bonne gouvernance se caractérise par un haut degré de :

- **Transparence** – celle-ci désigne les informations disponibles, accessibles et fiables concernant la manière dont sont prises les décisions ; l'état et l'avancement (ou l'absence d'avancement) des divers processus ; la manière dont les fonds sont dépensés ; la manière dont les ressources étatiques sont gérées et les politiques mises en œuvre ; les modes de recrutement
- **Participation** – soit le niveau d'interaction entre les citoyens et les acteurs étatiques. La participation est illustrée ici par les questions suivantes :
 - Dans quelle mesure les acteurs s'entendent-ils sur *ce qu'il convient de faire et la manière* de réaliser ces objectifs communs ?
 - Dans quelle mesure les citoyens sont-ils aptes à faire valoir leurs intérêts dans le dialogue avec les acteurs gouvernementaux ou étatiques ; dans quelle mesure les différences font-elles l'objet d'une médiation, et les droits juridiques sont-ils appliqués ?
- **Obligation de rendre des comptes / responsabilité** – facilitée par une définition claire des rôles et des responsabilités au sein des institutions gouvernementales et entre elles (aux niveaux local et national), mais également assortie d'un engagement citoyen, de telle sorte que les préoccupations puissent être exprimées et abordées aux niveaux adéquats
- **Équité**, en partant du principe que les politiques et services publics sont destinés à satisfaire les besoins et les intérêts de tous les citoyens, et non ceux de quelques privilégiés, et
- **Capacité** des divers acteurs, en particulier celle du gouvernement à gérer efficacement les ressources de l'État et à mettre en œuvre des politiques avisées et faire appliquer la loi, ainsi que la capacité des citoyens et de la société civile dans son ensemble à revendiquer des services de façon opportune, d'exercer leurs droits individuels et, lorsque les affaires ne sont pas gérées conformément aux mandats ou aux projets, de demander des comptes aux institutions décisionnaires et compétentes.

1.5 Principales difficultés de gouvernance propres à la REDD+ :

Tous les pays rencontrent des difficultés de gouvernance à des degrés divers ; pour les pays qui se lancent dans la REDD+, une série de nouveaux risques de gouvernance viennent s'ajouter aux

difficultés de gouvernance préexistantes. Illustrant certains des problèmes de gouvernance que peut rencontrer un pays à mesure qu'il se prépare aux stratégies de REDD+ et qu'il les met en œuvre dans le but final de toucher des paiements fondés sur les résultats, les expériences d'EPG en cours recèlent de bons exemples des risques et des carences de gouvernance propres à la REDD+, en fonction des questions ou domaines de gouvernance sur lesquels portent ces expériences pilotes :

Vietnam² :

- **Participation des parties prenantes** au processus de prise et d'application des décisions relatives à la passation de contrats sur les forêts et les terres productives conformément au décret 135 (ci-après la manière dont sont reconnus les droits de participation des parties prenantes ; dans quelle mesure les parties prenantes sont aptes à participer de façon significative ; comment sont traités les différends, etc.)
- **Régime forestier et partage des avantages** (ci-après reconnaissance juridique des droits et avantages, définition claire du régime – par ex. concernant la délimitation des forêts, dans quelle mesure sont étayés les droits sur les terres ; dans quelle mesure le cadre juridique diffère de son application (en droit ou dans les faits) ; sensibilisation – dans quelle mesure les parties prenantes connaissent leurs droits et leurs responsabilités vis-à-vis des forêts, etc.

Indonésie³ :

- **Certitude concernant les espaces et les zones forestières** – concernant la prévisibilité et l'exactitude de la gestion forestière, par ex. le nombre de violations spatiales attestées par la société civile / les ONG, le nombre de plaintes déposées au gouvernement provincial, dans quelle mesure les législations et politiques applicables ont intégré les principes de gouvernance
- **L'équité de la gestion des ressources forestières** – concernant les droits des populations autochtones (PA) dans le processus de REDD+, notamment les réglementations reconnaissant les droits des PA, les procédures opérationnelles encadrant la gestion des conflits relatifs aux forêts et aux terres, la part de "zones forestières autochtones" cartographiées par les PA, le rapport entre les domaines forestiers gérés par le secteur privé et les communautés, le pourcentage de conflits liés aux régimes qui sont en cours de résolution, etc.
- **Lutte contre la corruption / transparence dans la gestion forestière** – en matière, entre autres, de procédure de recrutement dans le secteur forestier (notamment la prise en compte de l'intégrité et de la compétence), le pourcentage d'entreprises possédant des certificats de durabilité, le pourcentage d'ONG surveillant les licences accordées sur les ressources forestières, la perception de pots-de-vin au cours des demandes de permis (par des acteurs économiques), les affaires de corruption dans le secteur forestier ayant fait l'objet d'une enquête par les forces de l'ordre et les ONG.
- **La capacité de faire appliquer la loi** – mécanismes de dépôt de plainte intégrant les principes de dénonciation des abus, plan d'action pour la prévention de la corruption, forces de l'ordre ayant été ou étant formées à l'approche multilégislative de la criminalité forestière, enquêtes sur des cas de corruption et de crimes forestiers par les ONG et les médias, pourcentage des cas de criminalité forestière poursuivis par le bureau du Procureur, pourcentage des verdicts rendus sur la criminalité forestière, etc.

² [Série d'indicateurs du Vietnam en mars 2014](#) (en anglais)

³ Série d'indicateurs de l'Indonésie [à compléter en avril]

Toutes les questions de gouvernance considérées comme prioritaires en Indonésie sont également examinées au regard des **capacités** des divers acteurs ; des réglementations, **lois et politiques** ; et de la **REDD+ / résultats en termes de gouvernance forestière**.

Nigéria : en attente de précisions en fonction des discussions préparatoires et de la série d'indicateurs préliminaires :

- **Participation large et informée des parties prenantes à la REDD+** ; mécanismes de participation et de consultation ; capacités des parties prenantes aux niveaux national et local ; formation et communication, organisation communautaire ; autonomisation et cohésion et égalité hommes/femmes.
- **Harmonisation des politiques et du cadre juridique en vue de la REDD+** ; évaluation et définition des droits : sur les terres, le carbone et la REDD+ (et législation, le cas échéant) ; et consignes pour les activités communautaires de REDD+, les projets de REDD+ et les entrepreneurs de la REDD+
- **Transparence et obligation de rendre des comptes dans le processus et les financements de la REDD+** ; information du public concernant les fonds et les activités de la REDD+ ; attribution et emploi des fonds ; sélection des bénéficiaires et priorité aux sources de revenus en contexte rural ; et mécanisme de dépôt de plainte
- **Relations et coordination intergouvernementales** ; dialogue et coopération au sein de l'État fédéral ; entre le niveau fédéral et celui des États, ET entre les ministères/agences ; bureaucratie et rythme d'exécution ; et mobilisation des financements

D'autres risques et difficultés de gouvernance propres à la REDD+ peuvent se poser et concerner :

- La manière dont les plans et stratégies de REDD+, notamment les systèmes de répartition des avantages, sont **conçus** ; de façon participative, afin de veiller à ce qu'ils bénéficient en fin de compte aux parties prenantes concernées, et pas seulement aux élites
- L'**intégrité** des systèmes de gestion fiduciaire et financière est garantie / les risques de corruption sont-ils prévenus
- Les activités sont / seront-elles mises en œuvre de manière **transparente et responsable**
- Le pays est-il **juridiquement prêt** à la REDD+ ; quelles lacunes juridiques faut-il combler
- **Transparence et accès aux informations utiles** sur les systèmes de REDD+ ; gestion des recettes, systèmes de distribution des avantages, MRV et systèmes de résolution des conflits
- **Coordination gouvernementale** dans la planification et la mise en œuvre de la REDD+ ; coordination entre les diverses instances gouvernementales, définition claire des rôles et responsabilités, coordination transsectorielle
- **Réforme et application des lois**, par ex. régime foncier et mesures de lutte contre la corruption

1.6 L'évaluation participative de la gouvernance pour la REDD+ (EPG)

L'EPG est l'un des outils et des documents d'orientation élaborés par le Programme ONU-REDD pour aider les pays à résoudre leurs difficultés de gouvernance ; à ce titre, il doit être employé en complément d'autres activités de gouvernance, applicables par exemple à la lutte contre la

corruption, à la préparation juridique et à l'appui à l'élaboration de systèmes nationaux d'information sur les garanties.

L'EPG est un processus inclusif et multipartite destiné à dégager des informations solides et crédibles sur la gouvernance, constituant ainsi une étape préalable pour pallier les faiblesses de gouvernance et une base pour la réforme politique.

Les principaux produits de l'EPG incluent:

- Une analyse complète de l'état de la gouvernance de manière utile au processus de REDD+ d'un pays et à sa gouvernance forestière en général ;
- De solides informations sur une sélection de thèmes prioritaires de gouvernance aux niveaux national et infranational ; et
- Des recommandations sur les moyens de combler les principales carences de gouvernance identifiées.

Ces produits peuvent à leur tour donner lieu à:

- Un processus destiné à mieux comprendre les lacunes de gouvernance et un consensus sur les principaux enjeux à aborder en priorité ;
- Des données de référence qui permettront de suivre et contrôler la progression des démarches en vue de résoudre les difficultés de gouvernance, données qui pourront être intégrées aux systèmes nationaux d'information sur les garanties (SIG) du pays ;
- Des données probantes sur la planification et l'élaboration des politiques par les gouvernements ;
- Des données probantes pour servir le travail de plaidoyer de la société civile ;
- Un puissant outil pour faire progresser la reddition des comptes dans les structures, institutions et processus de gouvernance.

Même si les données de l'EPG, à condition d'être activement mises à profit, peuvent contribuer à résoudre les difficultés, goulets d'étranglement et carences de la gouvernance, elles ne sauraient être considérées comme une solution miracle pour améliorer les systèmes et structures de gouvernance. Leur portée se cantonnera aux enjeux jugés prioritaires par les parties prenantes et à la méthodologie appliquée, et dépendra également d'une série d'éléments contextuels non techniques.⁴

L'exemple de l'Équateur, ou comment intégrer l'EPG dans le cadre

plus large du processus de REDD+ au niveau national

L'expérience de l'Équateur en matière d'EPG illustre comment cette dernière peut être intégrée dans le cadre plus large du processus national de REDD+ et appuyer les efforts consentis par le pays pour améliorer l'engagement des parties prenantes et élaborer des systèmes d'information.

⁴ Des informations contextuelles plus complètes sur l'articulation de l'EPG et du processus de REDD+ au niveau national figurent aux annexes IV et V, tandis que l'exemple 2 illustre la manière dont l'Indonésie a utilisé et continue d'employer les données de l'EPG pour la mise en œuvre de la REDD+ aux niveaux national et provincial.

Le Ministère équatorien de l'Environnement (MAE – Ministerio del Ambiente del Ecuador) a exprimé très tôt son intérêt pour l'approche de l'EPG au cours du processus de REDD+ du pays. L'Équateur était particulièrement désireux d'employer l'EPG pour renforcer les processus participatifs et améliorer la qualité des informations relatives à la gouvernance dans le secteur de la gestion forestière.

Une consultation s'est tenue en vue d'assurer à l'intégration et l'articulation de l'EPG avec les autres activités de REDD+ en Équateur, où l'accent a été mis sur les liens avec les activités du Programme national conjoint ONU-REDD (PNC) en matière d'engagement des parties prenantes et de garanties.

Ces liens ont ensuite été consolidés par la manière dont l'Équateur a établi la structure de l'équipe de l'EPG: le facilitateur de l'EPG est membre à part entière de l'équipe du PNC et rend directement compte au coordonnateur du PNC, siégeant dans la même unité et travaillant étroitement avec les coordonnateurs de deux autres résultats clés dans le processus du PNC. C'est ainsi que le processus participatif élaboré pour l'EPG s'inscrit pleinement dans le processus plus large de la REDD+.

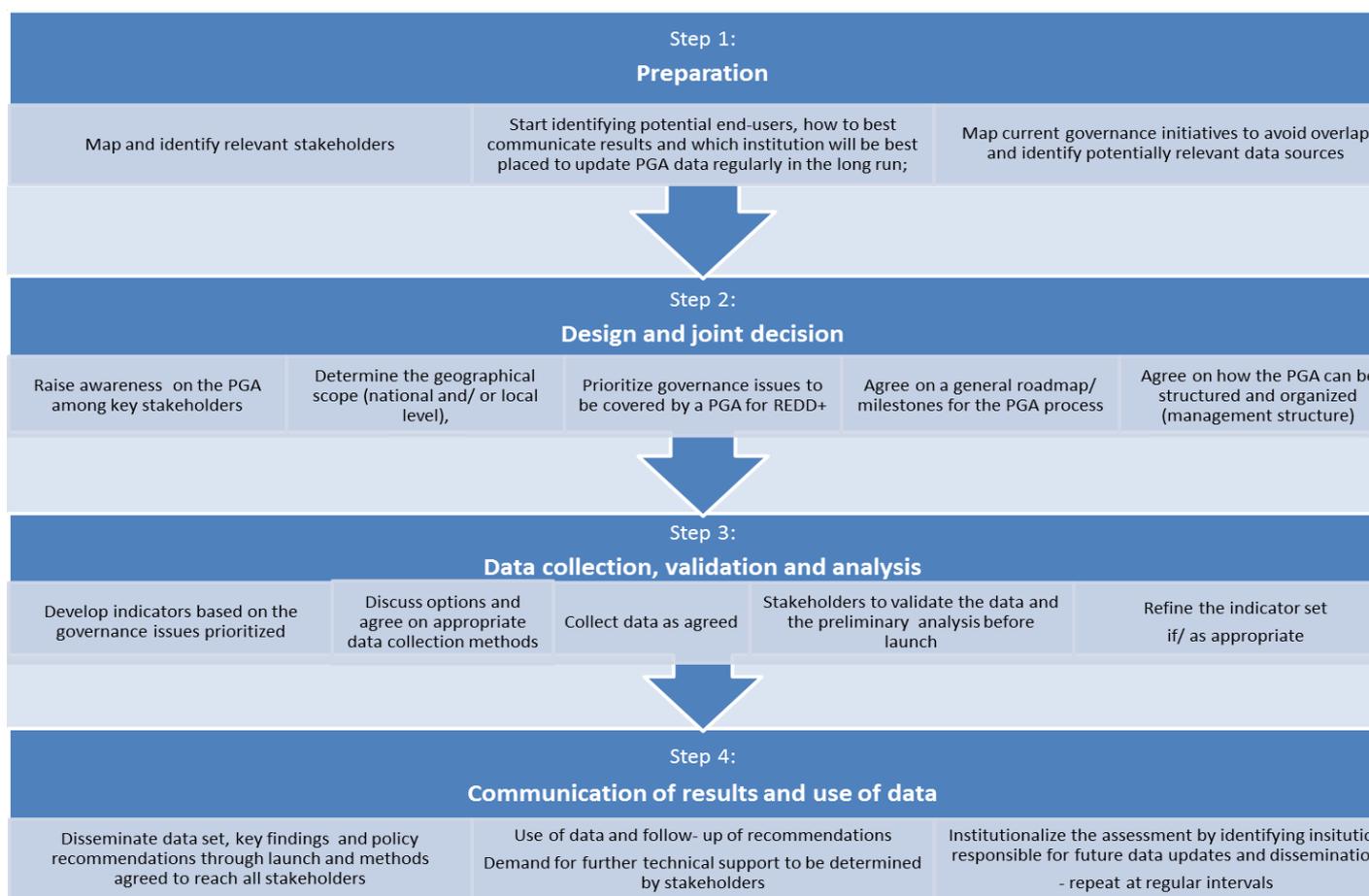
En orientant l'EPG sur le renforcement des mécanismes participatifs dans les zones de fort déboisement et en sollicitant l'essentiel des apports concernant les données et indicateurs de gouvernance au niveau local, l'EPG contribue en outre à combler l'écart entre le national et le local en termes de mécanismes participatifs et processus décisionnels pour la REDD+.

L'Équateur n'a pas seulement intégré l'EPG au PNC, mais également lié l'EPG au processus de REDD+ SES du pays, afin de contribuer à l'obtention d'un système harmonisé d'informations sur les garanties.

[Exemple 1 : L'exemple de l'Équateur, ou comment intégrer l'EPG dans le cadre plus large du processus de REDD+ au niveau national]

1.7 Les principales étapes de l'EPG – vue d'ensemble

Quoique suffisamment souple pour être adapté aux circonstances particulières d'un pays, le processus d'EPG peut se présenter en quatre grandes étapes décrivant sa préparation, conception, mise en œuvre et suivi des conclusions et recommandations. Ces étapes seront évoquées plus en détail dans le chapitre suivant, tandis que le tableau ci-après présente un aperçu d'une EPG typique dans ses grandes lignes..



[Tableau 1 : Principales étapes d'un processus d'EPG]

2. DETAIL DES ETAPES DE L'EPG

ÉTAPE 1 : Préparation

Cette section donne un aperçu des principaux enjeux à prendre en compte avant que ne puisse être mise en œuvre une EPG. Ci-dessous sont évoqués les points fondamentaux à envisager et les questions qu'ils soulèvent.

Comment seront employées les données et les informations de l'EPG ? Il convient de réfléchir mûrement à la manière dont seront utilisés les résultats de l'EPG, car la manière dont l'EPG est mise en place en dépend. Comme cela est mentionné plus haut, les résultats de l'EPG peuvent contribuer, entre autres, à la planification de la gouvernance, à l'élaboration des politiques et aux activités liées à la REDD+ telles que l'engagement des parties prenantes ou les systèmes d'information sur les garanties (SIG).

Qui sont les utilisateurs finaux auxquels est destinée l'EPG ? Qui emploiera les données de l'EPG au bout du compte ? Et à quelles fins ? Ce sont autant de questions qu'il convient de poser et de résoudre dans les premiers temps du processus d'EPG, non seulement pour veiller à ce que les informations soient présentées dans un format accessible aux parties prenantes visées, mais

également pour déterminer avec précision les parties prenantes qui devront être démarchées et ce à quelles étapes du processus d'EPG.

Ci-dessous sont mentionnés quelques exemples d'utilisateurs finaux et la manière dont ils peuvent activement tirer parti des données de l'EPG à court et long terme - toujours dans la perspective d'une amélioration de la gouvernance.

Exemples d'utilisateurs finaux des données, conclusions et recommandations de l'EPG	
Type d'acteurs :	Domaines potentiels d'utilisation :
Acteurs étatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Comme base pour la planification et la sélection des domaines prioritaires là où les données de l'EPG appellent une attention particulière • Comme base pour élaboration mieux étayée, plus pertinente (pour toutes les parties prenantes) et plus stratégique des politiques • Comme base d'une réforme mieux étayée et plus stratégique de la gouvernance • Alimenter les composantes pertinentes du <i>système d'information sur les garanties (SIG)</i> d'un pays • Mesurer l'avancement ou la régression par rapport aux données de référence et aux données actualisées de l'EPG
Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Preuves crédibles et solides (déjà validées par le gouvernement) comme base de leur travail de lobbying et de plaidoyer • Sélection des domaines prioritaires d'intervention et d'attention stratégique selon les conclusions de l'EPG
Acteurs du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de leur planification
Universitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Données pour alimenter la recherche
Bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour obtenir une indication claire de l'état de la gouvernance et des résultats dans la mise en œuvre de la REDD+ (systèmes de gouvernance, structures, performance, etc.) – notamment dans le cadre du système d'information sur les garanties (SIG)
Journalistes	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture médiatique des'avancements et régressions mesurés pour informer le public • Nourrir le débat public
Parlementaires/ législateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tenir les décisionnaires responsables de faibles niveaux de performance dans certains domaines au fil du temps, et comme base pour changer d'orientation / plaider en faveur d'une réforme dans ces domaines • Comme base de négociations budgétaires • Notifier à leurs collectivités l'avancement ou la régression en général / nourrir le débat public

[Tableau 2 : Exemples d'utilisateurs finaux des données et des recommandations de l'EPG]

Qui devrait être impliqué et apporter sa contribution, et à quelle étape ? Le processus d'EPG encourage une participation vaste, autant pour assurer l'exhaustivité des données que pour formuler des recommandations réalistes afin de remédier aux carences de la gouvernance identifiées et reconnues. À ce titre, l'implication de parties prenantes au-delà des acteurs "classiques" est encouragée – en invitant les acteurs du secteur privé (par ex. les organisations professionnelles) et en permettant aussi aux esprits critiques et constructifs de la société civile de s'exprimer. Les parties prenantes doivent être amenées aussi tôt que possible à participer, et

il importe, une fois la structure organisationnelle mise en place conjointement (voir l'étape 2 ci-dessous), de faire clairement savoir à tous qui contribue, avec quels moyens et à quel moment.⁵

La communication régulière des décisions prises et des progrès accomplis aux parties prenantes plus larges est un autre facteur propice qui contribuera à la transparence et à la légitimité du processus (voir l'étape 2 pour davantage de détails).

Qu'est-ce qui existe déjà parmi les initiatives de gouvernance similaires et les sources utiles de données ? Les initiatives de gouvernance similaires et pertinentes doivent être inventoriées, non seulement pour éviter les chevauchements, mais aussi pour identifier les sources de données déjà existantes qui pourront être valorisées une fois déterminé le champ d'application du processus d'EPG.

Comment sera financé le processus d'EPG ? Une source potentielle de financement de l'EPG se trouve dans le Programme national ONU-REDD. Pour renforcer la prise en main par le pays, il pourrait être judicieux de mettre en place des dispositifs de partage des coûts avec le gouvernement et/ou acteurs de la société civile et les populations autochtones.

Quelles institutions (au sein du gouvernement, du monde universitaires ou de la société civile) sont à même d'actualiser régulièrement les données sur la gouvernance sur le long terme ? Si cette question n'exige pas de réponse immédiate à ce stade de préparation, elle doit toutefois être posée afin de déterminer les organisations et institutions qui doivent être associées d'emblée au processus d'EPG.

Utilisation actuelle et à venir des données de l'EPG en Indonésie

Pendant le lancement du rapport de l'EPG à Jakarta le 6 mai 2013, les représentants du gouvernement et de la société civile ont mis en avant plusieurs utilisations pratiques du processus d'EPG en Indonésie. Voici certaines citations et références à retenir :

Le Dr. Kuntoro Mangkusubroto, à la tête de l'équipe spéciale (*Task Force*) pour la REDD+/service présidentiel pour la Supervision et le Suivi du développement (UKP4) en Indonésie, qualifie le processus d'EPG en Indonésie de "précieuse contribution au processus visant à améliorer la gouvernance des forêts, des terres et de la REDD+", soulignant combien il importe d'actualiser régulièrement les données sur la gouvernance afin de "suivre l'avancement et le recul" par rapport à la référence actuellement disponible.

Dans son intervention, le Dr h. c. Zulkifli Hasan, ministre de la Foresterie, a déclaré que le rapport d'EPG serait employé comme référence-clef afin d'élaborer la prochaine planification stratégique de la foresterie, en particulier en ce qui concerne les aspects de la gouvernance forestière. En outre, l'EPG constituera un modèle qui sera employé pour orienter la gouvernance forestière et de la REDD+ à l'avenir. L'EPG révèle à juste titre les domaines appelant une action urgente, et de ce fait permet de dégager l'ensemble des données et preuves nécessaires à la planification gouvernementale et comme base pour poursuivre l'élaboration des politiques.

Selon Abdon Naban, secrétaire général de l'AMAN (Alliance des peuples autochtones de l'archipel) et membre du groupe d'experts sur l'EPG, le processus d'EPG contribue à dégager un espace constructif de dialogue entre les diverses parties prenantes, et l'AMAN a déjà mis à profit les conclusions et recommandations préliminaires dans leur réunion de travail nationale de planification stratégique à Palangkaraya-Kalimantan central en mars 2013.

⁵ An Institutional Context Analysis may also benefit the mapping of parties prenantes. [hyperlink to be added]

Il est important de noter, parmi les réalisations du processus d'EPG en Indonésie, la production de données de référence crédibles pour une variété de parties prenantes. Dans l'année à venir, l'objectif sera de diffuser les résultats aux niveaux infranationaux, de veiller à ce que soient activement utilisées les données (les provinces de Sud Sumatra et de Jambi ont exprimé le souhait d'en tirer parti dans leur planification), de donner suite aux recommandations formulées à la suite du processus et d'identifier un organisme ou une institution en Indonésie susceptible de fournir des mises à jour régulières et ponctuelles⁶.

[Exemple 2 : Utilisation actuelle et à venir des données de l'EPG en Indonésie]

ÉTAPE 2 : CONCEPTION ET PRISE DE DECISION CONJOINTE

Dans cette phase, il importe de mobiliser toutes les parties prenantes afin de leur présenter l'approche, les objectifs, pertinence et le processus de l'EPG, ainsi que les manières dont les données sur la gouvernance pourront être utilisées. Les différentes perspectives sur l'état de la gouvernance pour la REDD+ dans le pays devront être débattues en ateliers et en réunions multipartites, en particulier les lacunes, les enjeux, les priorités et les solutions possibles, ce qui confèrera davantage de légitimité aux choix pris et davantage de pertinence aux données.

Quels sont les principaux domaines de gouvernance nécessitant de solides données ?

Il faut garder à l'esprit que l'EPG n'est pas une solution ni une panacée pour toutes les difficultés de gouvernance auxquelles est confronté un pays dans la préparation à la REDD+ : il s'agit d'une approche destinée à en affronter certaines de façon systématique et inclusive. C'est ainsi qu'à ce stade précoce, une discussion analytique sur l'état de la gouvernance pour la REDD+ dans le pays en question doit avoir lieu entre les principales parties prenantes afin de diagnostiquer conjointement les carences de la gouvernance. C'est aussi sur ces discussions que s'appuieront les parties prenantes pour prioriser les thèmes de gouvernance qui feront l'objet de points d'information et de mises à jour régulières, et pour déterminer les domaines pour l'amélioration desquels des recommandations pourront être formulées.

Même s'il peut être tentant de dresser une longue liste des difficultés de gouvernance, une telle démarche pourrait à la longue compliquer la mise à jour des données de l'EPG, faute de capacités humaines et financières. Il est donc préférable d'aborder en premier lieu trois ou quatre grands thèmes de gouvernance que l'EPG peut aborder puis, une fois les données actualisées et communiquées régulièrement sur ces dossiers, éventuellement se tourner vers d'autres aspects.

Quel devrait être le champ d'application géographique du processus d'EPG ?

Le champ d'application géographique de l'EPG doit être délimité au cours du processus plus ample de REDD+ du pays, mais une combinaison d'EPG nationale et locale est généralement préférable pour assurer une représentation équilibrée des perspectives et des priorités. Le choix des localisations les plus appropriées au niveau local n'est pas forcément évident, et risquera d'être freiné par le manque de moyens financiers. Dans ces débats, il importe de garder à l'esprit les coûts soulevés par les futures collectes de données. Des discussions et des décisions

⁶ De plus amples informations sur le lancement du rapport d'EPG en Indonésie figurent (en anglais) ci-après : <http://www.un-redd.org/Newsletter38/IndonesiaREDDGovernance/tabid/106348/Default.aspx>

conjointes entre parties prenantes doivent avoir lieu pour conférer légitimité et pertinence au processus.

Pourquoi une structure organisationnelle est-elle nécessaire ?

Il est important de définir *qui* l'on espère voir apporter *quoi* durant le processus d'EPG pour plusieurs raisons. D'abord, cela permet de connaître les parties prenantes qui seront invitées à participer, et ce que l'on attend d'elles, leur rôle et le temps qui leur sera demandé.

En second lieu, il est capital de trouver un juste équilibre entre d'une part une large et judicieuse participation, et d'autre part une formation ou un groupe plus restreint et représentatif à qui incombe les décisions sur l'EPG à la lumière des discussions et des observations formulées. Or, cet équilibre peut varier d'un pays à l'autre. Pour des raisons pratiques et de légitimité, l'expérience engrangée jusqu'ici au fil des projets pilotes de l'EPG invite à identifier quelques individus (6 à 8 personnes) représentant la société civile, le gouvernement, le secteur privé et le monde universitaire, soit un groupe restreint que les parties prenantes contactées entérinent et auquel elles confient la responsabilité d'ensemble du processus d'EPG. Cela impliquera que les décisions sur les principales étapes et solutions méthodologiques soient prises en temps voulu à partir des observations formulées par le(s) groupe(s) plus large(s) de parties prenantes et ce, afin de démontrer la manière dont leurs observations ont ou n'ont pas été prises en compte, et pourquoi (sous forme, notamment, de matrices de réponses).

L'exemple de l'Indonésie ci-dessous montre la manière dont a été structuré son processus d'EPG.

Quelles sont les principales étapes et en quoi consistera le processus ?

Le fait de convenir d'une feuille de route générale jalonnée d'étapes clefs contribuera non seulement à préciser le processus et ses principales phases, mais également à indiquer à quels moments les parties prenantes sont censées apporter leurs contributions, ainsi qu'à savoir quand les données seront finalement disponibles.

Comment clarifier auprès des parties prenantes la pertinence et les résultats escomptés de l'EPG tout au long du processus ?

Il est crucial de faire clairement connaître la pertinence de l'EPG dans le processus national au sens large et le(s) résultat(s) escompté(s) tout au long du processus – cet aspect ne doit pas être sous-estimé. Cette démarche doit être effectuée lors de la première rencontre des parties prenantes, et réitérée tout au long du processus, ainsi, idéalement, qu'au début de chaque réunion ou atelier. Il est également souhaitable que soit mentionné l'état du rapport d'EPG ou le stade de progression du processus (voir les étapes successives dans le tableau 1).

Expérience du Nigéria sur l'étape 2 de l'EPG : Créer les conditions d'une participation et d'une prise de décision informées

Préalablement à un vaste atelier de lancement sur l'EPG au Nigéria, des recherches préparatoires ont été entreprises afin de mener des discussions plus informées avec des participants à l'atelier dont la connaissance et l'expérience des difficultés de gouvernance liées à la REDD+ diffèrent. Les recherches ont été conduites sur les aspects et donné lieu aux discussions qui suivent :

- Les **difficultés de gouvernance** concernant la REDD+ au Nigéria: l'État de Cross River comme base pour prioriser les thèmes de gouvernance que couvrira l'EPG ;

- Recensement des **moyens traditionnels de communication** à l'appui d'une stratégie de communication qui permette d'atteindre les acteurs locaux de manière effective pour solliciter leurs observations, assurer la validation et le retour d'information et communiquer les résultats ;
- Une **analyse des parties prenantes** afin d'étayer la sélection des participants pour l'EPG ;
- Un **recensement du secteur privé** afin d'étayer les implications possibles des entreprises dans l'EPG.

Au vu des réactions recueillies auprès des participants de l'atelier, les recherches préparatoires semblent avoir grandement contribué à une compréhension commune des questions complexes et permis un engagement plus actif dans les discussions.⁷

Expérience de l'Indonésie sur l'étape 2 : Mettre en place l'EPG et convenir de la structure organisationnelle

En Indonésie, l'EPG a d'abord été débattue entre les représentants du gouvernement et de la société civile au niveau national, puis au cours de consultations au niveau provincial.

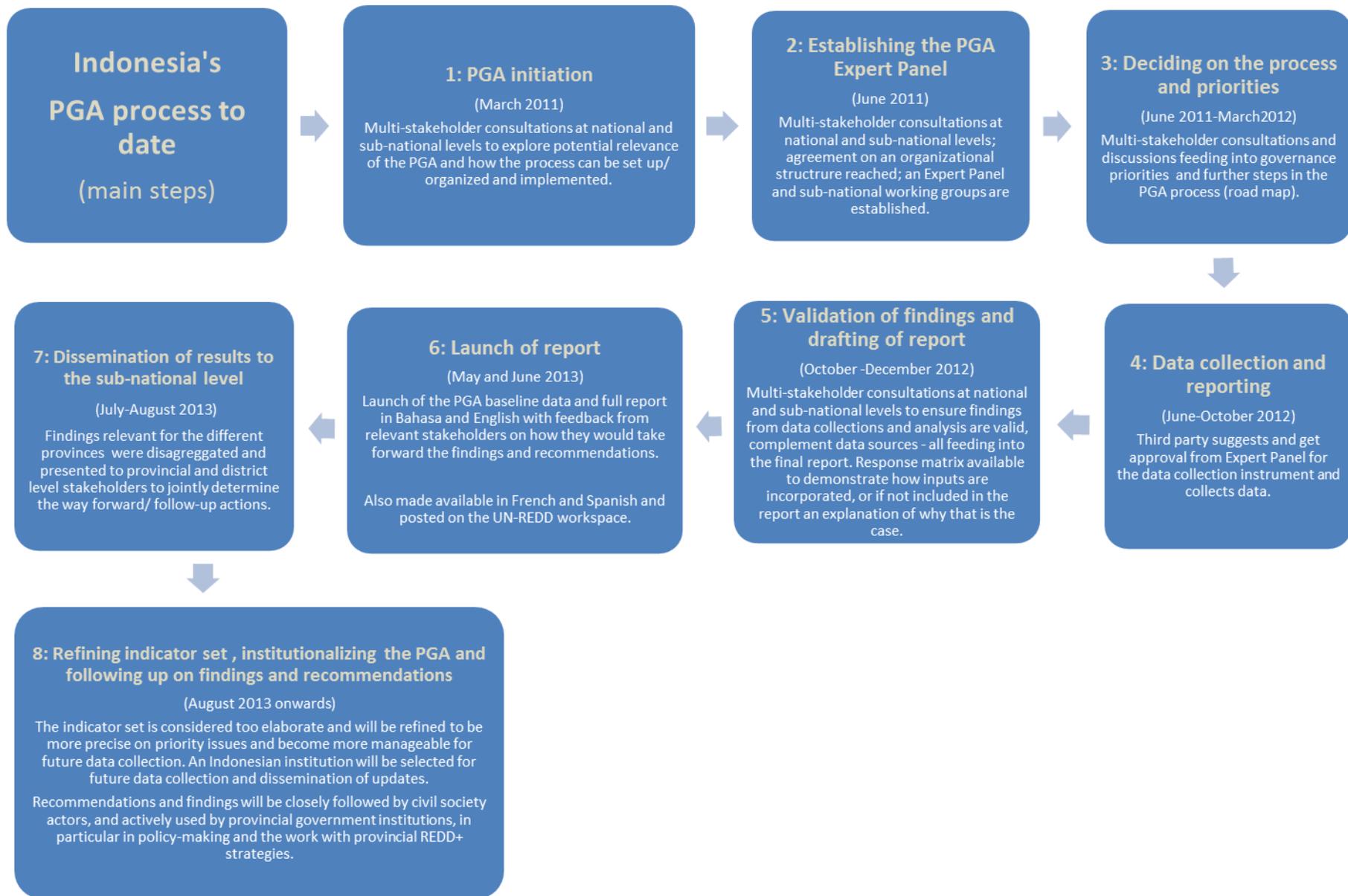
Un **groupe d'experts** a été ensuite mis en place à la suite des observations et des conseils formulés par les parties prenantes concernées (notamment les représentants des institutions d'État, de la société civile, du monde universitaire, du secteur privé et du PNUD Indonésie). Le mandat assigné au groupe d'experts consiste à déterminer le périmètre de travail, le cadre d'évaluation, les indicateurs et les instruments de collecte de données. Une première ébauche des recommandations du groupe a été examinée par les principales parties prenantes et révisée à la lumière de leurs observations.

Une **équipe d'EPG** a été créée au sein du PNUD Indonésie, à la demande des acteurs étatiques associés au processus d'EPG, une démarche considérée comme une manière naturelle d'organiser les aspects logistiques du processus d'EPG.

Des groupes de travail infranationaux ont été également établis dans les dix provinces sélectionnées afin de transmettre les observations, les réactions et les préoccupations entre les parties prenantes au niveau national et provincial tout au long du processus.

[Exemples 3 et 4 : Expérience du Nigéria en matière de participation et de prise de décision informées ; et expérience de l'Indonésie en vue de convenir de la structure organisationnelle de l'EPG et de l'établir]

⁷ Le compte-rendu de l'atelier et les résultats des recherches préliminaires sont publiés (en anglais) à l'adresse qui suit : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=2728&Itemid=53



Expériences pilotes d'EPG - aperçu	Indonésie	Viet Nam	Nigéria	Équateur
Acteurs impliqués	Parties prenantes nationales infranationales, notamment parmi les universités, le gouvernement, la société civile et le secteur privé. Ministère de la Foresterie, équipe spéciale sur la préparation à la REDD+ en Indonésie, service présidentiel pour la Supervision et le Suivi du développement (UKP4), Agence nationale pour la planification du développement (BAPPENAS), institut agricole de Bogor et président du Conseil national des forêts, Alliance des peuples autochtones de l'archipel (AMAN), Epistema et Walhi.	VN Forest, services fonctionnels au niveau provincial, entreprises forestières d'État / directoires, unité fonctionnelle au niveau des districts, communes, universités locales et ONG vietnamiennes.	Ministère de l'Environnement, commission forestière de l'État de Cross River, NGOCE, université de Calabar, représentants des communautés locales (Mbe Mountain) et Women Environmental Programme.	Le ministère de l'Environnement, la Fundacion Pachamama, la CONAIE, la CONAICE, Ceplaes – RFN, WWF, Care et Flora and Fauna, entre autres
Thèmes de gouvernance prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique et politique, • Capacités des acteurs de la REDD+ (gouvernement, société civile, Communautés autochtones/locales, personnes morales) • et aspects relatifs à la mise en œuvre sur les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • planification spatiale et forestière, • réglementation des droits, • organisation des forêts, • administration des forêts, • contrôle et supervision et • infrastructure de la REDD+. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des autorités locales (commune) dans la prise de décisions relatives à l'administration des forêts ; • Application de la loi ; • Allocation des forêts / terres ; et • Collaboration transsectorielle (soumis à l'examen du groupe d'experts) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation large et éclairée des parties prenantes à la REDD+ ; • Harmonisation du cadre politique et juridique pour la REDD+ ; • Transparence et reddition des comptes dans le processus et le financement de la REDD+ ; et • Relations et coordination intergouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique et politique national - Respect des normes et supervision - Progrès institutionnels réels par les organes gouvernementaux du secteur, et coordination de ces organes - Participation - Information et transparence - Systèmes de gouvernance et prise de décisions - Droits des populations autochtones et des communautés
Champ d'application géographique au niveau du pays	Niveau national, des provinces et des districts, dont les huit provinces suivantes : Aceh, Riau, Jambi, South Sumatra, Kalimantan occidental, Kalimantan central, Kalimantan oriental, Sulawesi central, Papouasie et Papouasie occidentale.	Outre le niveau national, Lam Dong a été choisi comme première province pilote de l'EPG au Viet Nam.	Niveau de la fédération et des États (État de Cross River)	L'accent est mis en premier lieu sur le niveau local à Napo, et dans les provinces d'Esmeraldas et d'Orellana

[Tableau 3 : Expériences pilotes d'EPG - aperçu]

ÉTAPE 3 : COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

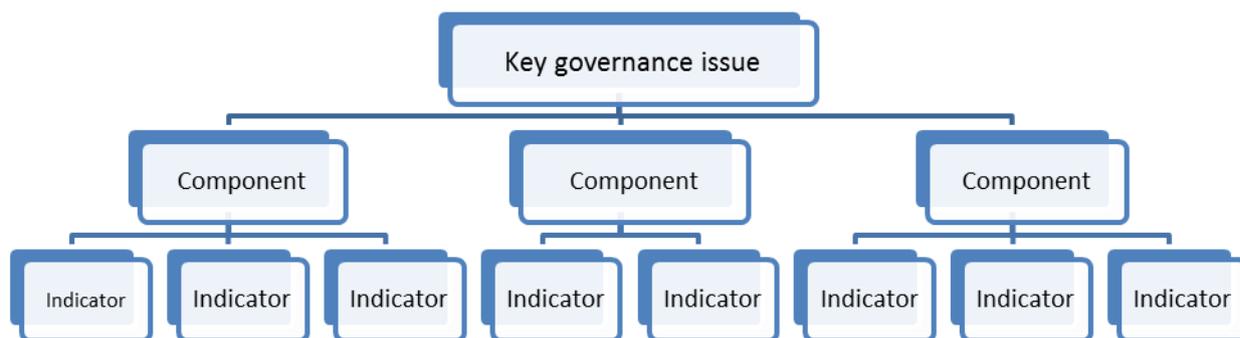
Le présent chapitre constitue une brève introduction à la collecte et l'analyse des données dans le contexte d'une EPG. Comment sont choisies les données à recueillir et comment élaborer les méthodes à appliquer ? Telles sont certaines des questions évoquées ici. Pour des orientations plus complètes sur les aspects techniques de la collecte de données, ainsi que des ressources documentaires et des études de cas, merci de consulter le guide pratique sur la collecte de données sur la gouvernance forestière, élaboré par le Programme ONU-REDD et ses partenaires.

Dans l'ensemble, ce chapitre offre un aperçu des éléments à prendre en compte lorsque la phase de collecte de données d'une EPG est conçue et entreprise. Il présente d'abord la manière dont il convient d'évaluer les domaines prioritaires de la gouvernance, en identifiant les composantes de gouvernance et en les décomposant en indicateurs mesurables. Cette section explicite ce que sont les indicateurs et leur rôle dans les évaluations de la gouvernance, ainsi que les étapes pratiques d'élaboration des ensembles d'indicateurs destinés à évaluer la qualité de la gouvernance. En second lieu, le présent chapitre étudie le mode de conception d'une approche pour la collecte de données, fondée sur le choix de méthodes adaptées et l'identification des sources de données adéquates. Enfin, le chapitre recense les méthodes de validation et d'analyse des données, et décrit l'articulation du rapport final d'EPG autour des conclusions tirées des données.

Comme l'indiquent les chapitres qui précèdent, le succès de l'EPG dépend d'une approche inclusive et participative. L'EPG gagne en crédibilité et en facilité d'utilisation lorsque les parties prenantes concernées s'accordent sur l'approche méthodologique choisie. Il importe de noter que l'élaboration des indicateurs et la collecte des données font partie intégrante d'un processus d'apprentissage impliquant nombre de parties prenantes et que, une fois élaborés, les indicateurs peuvent être retouchés ou affinés afin de mieux répondre à l'évolution des circonstances de la gouvernance forestière. L'implication participative multipartite dans le processus d'EPG en Indonésie est illustrée dans la section "étape 2 : conception et prise de décision conjointe".

2.3.1 Détermination des composantes et élaboration des indicateurs

Une fois qu'un ordre de priorité est établi parmi les difficultés de gouvernance identifiées, comme le précise l'étape 2, l'étape suivante consiste à définir les composantes de base, en décomposant les principaux domaines d'intérêt en unités plus spécifiques. Une **composante** désigne un aspect spécifique de la gouvernance à évaluer, défini afin de décider que mesurer. Cette étape dépend largement des circonstances locales et des difficultés de gouvernance identifiées comme déterminantes et qui seront assignées aux sessions multipartites. (Note : dans la documentation relative à la gouvernance, "critère" et "composante" sont souvent interchangeables. Dans la présente publication et dans d'autres relatives aux EPG, nous avons opté pour le terme "composante".)



[Exemple 5 : Décomposition d'un aspect clef de la gouvernance en indicateurs mesurables]

L'exemple 5 illustre la manière de structurer le processus. Par exemple, si l'une des difficultés prioritaires de gouvernance de l'EPG est la participation des parties prenantes, l'une de ses composantes pourrait être "l'existence et l'effectivité du processus qui garantit la participation des parties prenantes clefs". Cette composante peut être mesurée à l'aide de certains indicateurs, notamment "la disponibilité des financements et les formations dispensées au personnel des organismes concernées afin de mener des campagnes de sensibilisation des parties prenantes".

Une fois sélectionné un ensemble de composantes, ces dernières peuvent être décomposées en sous-composantes ou donner directement lieu à des indicateurs mesurables. Un **indicateur** se définit comme un "attribut quantitatif, qualitatif ou descriptif qui, mesuré ou suivi régulièrement, peut indiquer un changement de direction dans une composante"⁸. Les composantes pourront être évaluées à l'aide d'un ou plusieurs indicateurs. Les indicateurs peuvent prendre plusieurs formes, mais ils doivent toujours répondre à des critères résumés sous l'acronyme SMART (*judicieux*) :

- **Spécifique** – L'indicateur doit être clair et bien défini.
- **Mesurable** – Il doit être possible d'assigner à l'indicateur une description ou une valeur.
- **Atteignable** – L'indicateur doit être sélectionné en ayant à l'esprit les ressources disponibles pour le mesurer et, si nécessaire, le vérifier.
- **Réaliste** – L'indicateur doit être sélectionné selon qu'il est ou non possible de l'évaluer en tenant compte des facteurs externes comme le contexte du pays.
- **Temporel** – Il devrait être possible de mesurer l'indicateur durant le temps prévu pour mener l'EPG.

Il n'est pas toujours possible de déterminer si un indicateur réussira certains de ces tests jusqu'à ce qu'il ait été expérimenté, comme cela est décrit plus loin dans ce chapitre. Par exemple, il peut arriver qu'un indicateur apparemment difficile ait déjà été mesuré dans le cadre du processus régulier de collecte de données du gouvernement ou d'une évaluation parallèle récente, ou qu'un indicateur apparemment simple soit en réalité difficile à mesurer.

⁸ FAO – guide pratique sur la collecte de données sur la gouvernance forestière ; FAO et PROFOR. 2011. Cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière.

Exemple de l'Indonésie sur la manière dont les indicateurs sont structurés :

No.	Indicateur	Enjeu de l'administration des forêts	Principe de gouvernance de l'EPG	Unité d'observation	Sources de données	Méthode(s) de collecte de données	Score de l'évaluation *
Composante : Cadre législatif et réglementaire							
1	L'existence et l'exhaustivité des lois et des politiques régissant une planification transparente des forêts et la formulation du plan régional spatial (RTRW)	Planification forestière et de l'espace	Transparence	Central, provincial et district	Lois et réglementations gouvernementales, présidentielles et ministérielles	Analyse des données documentaires (déterminer si les lois et politiques régissent et stipulent éléments de données préalablement relevées par l'équipe d'EPG)	*Cette EPG a employé un système d'évaluation par score. L'équipe d'EPG a défini l'exhaustivité des législations et des politiques couvertes par cet indicateur et l'a évalué en conséquence.
Composante : Mise en œuvre - résultats							
100	Superficie des zones forestières sur lesquelles empiètent d'autres usages des terres	Dispositif de droits forestiers	Responsabilité	Central, provincial et district	Documents gouvernementaux et entretiens en profondeur avec les directeurs des organismes nationaux et infranationaux compétents	Analyse des données documentaires et entretiens directs	*Cette EPG a employé un système d'évaluation par score. L'équipe d'EPG a indiqué que la situation <i>idéale</i> est celle où aucune zone forestière ne chevauche d'autres usages des terres.

[Exemple 6 : Structure de l'indicateur indonésien]

Les indicateurs peuvent par ailleurs être quantitatifs ou qualitatifs. Un **indicateur quantitatif** donne lieu à un rendement sous forme d'un chiffre, souvent avec des unités associées. Pour exemple, les zones forestières déboisées l'année précédente, le nombre d'arrestations pour infraction forestière, ou le pourcentage de foyers ruraux jugeant dans le sondage qu'ils avaient un accès équitable aux ressources forestières pourraient constituer des indicateurs quantitatifs.

Les **indicateurs qualitatifs** peuvent prendre plusieurs formes :

- Ils peuvent être formulés sous forme de vrai/faux :
 - Le pays est-il doté d'une politique forestière nationale ?
- Ils peuvent être formulés sous forme de choix multiples :
 - Les agents forestiers nommés ont-ils les qualifications requises par occuper leur poste (a) toujours, (b) généralement, (c) parfois, ou (d) jamais ou presque jamais ?
- Ils peuvent donner lieu à des résultats numériques arbitraires :
 - Sur une échelle de 1 (mauvais) à 5 (excellent), quel est le niveau de qualification des agents forestiers en matière de prévention et de détection des crimes ?
- Ils peuvent appeler une réponse descriptive :
 - Les interférences politiques sont-elles courantes dans la gestion technique des forêts publiques ?

Aucun des types d'indicateurs (qualitatif ou quantitatif) n'est par nature meilleur qu'un autre, et chacun (ou les deux) peut être employé pour évaluer une composante. Une liste de contrôle pratique pour l'évaluation des indicateurs proposés figure dans le tableau 4 ci-dessous.

Liste de contrôle pour évaluer les indicateurs proposés		
Indicateur :		
Composante mesurée :		
	OUI	NON
1. L'indicateur s'inscrit-il dans la composante corrélée ?		
2. L'indicateur est-il défini suffisamment clairement pour permettre sa mesure et son évaluation objectives par les collecteurs de données ?		
3. Donne-t-il lieu à la collecte des données la plus pratique et la plus économique possible ?		
4. Un changement dans la composante en question suscite-t-il un changement de l'indicateur ?		
5. L'indicateur fournit-il une mesure homogène de l'évolution dans le temps de la composante de gouvernance ?		
6. Les informations découlant de l'indicateur seront-elles utiles à la prise de décision, à la reddition des comptes et à l'institutionnalisation des enseignements ?		

[Tableau 4 : Liste de contrôle pour évaluer les indicateurs proposés]

2.3.2 Détermination des méthodes de collecte de données

Il n'existe pas de manière ou de méthode de collecte de données meilleure qu'une autre pour répondre aux questions soulevées par l'indicateur. Le choix des méthodes de collecte de données dépend généralement des ressources disponibles, de l'accès à des sources de données adéquates, des données nécessaires en fonction de l'indicateur, des contraintes de temps, des données utiles préexistantes, etc. Les méthodes de collecte de données dépendent également des besoins des utilisateurs finaux de l'évaluation, par exemple le niveau requis de précision des données et la fréquence nécessaire pour la collecte de données. En règle générale, il convient cependant de se fier à un principe directeur : les données les plus solides (de meilleure qualité) sont généralement celles acquises et confirmées séparément auprès de sources multiples. Une observation vérifiée par des sources diverses est souvent considérée comme plus crédible.

Élaborer une approche pour la collecte de données

La simplicité revêt une grande importance dans l'élaboration d'une approche pour la collecte de données en vue des indicateurs. Il importe d'élaborer un système de collecte de données qui ne recueillera et traitera que les données destinées à mesurer l'ensemble d'indicateurs en question. Cette précaution minimisera les coûts et préviendra le traitement de données qui pourraient s'avérer inutiles aux indicateurs identifiés.

Voici des questions qu'il convient de se poser avant d'entamer la collecte de données :

- La source des données est-elle facilement accessible ?
- L'obtention des informations auprès de cette source ne soulèvera-t-elle aucune difficulté ?
- Les données recueillies peuvent-elles être considérées comme crédibles ?
- Les parties prenantes peuvent-elles se porter garantes de l'exactitude des données recueillies ?
- Les données peuvent-elles être recueillies promptement et régulièrement ?
- Les données seront-elles disponibles en temps utile ?
- Les données peuvent-elles être recueillies de manière économique ?

- Les coûts encourus par la collecte des données nécessaires sont-ils supportables ?

Pour un aperçu des diverses méthodes de collecte de données, voir le tableau 5 ci-dessous. De plus amples informations sur les coûts estimés, le temps de formation, la durée et le taux de réponse de chacune de ces méthodes sont présentées dans le tableau 6.

Méthodes de collecte de données	Description	Avantages (+) et inconvénients (-)
Étude documentaire	Les registres et documents existants sont examinés, et les informations nécessaires en sont tirées.	+ Peu coûteux et exige peu de formation - Certains documents, notamment les comptes-rendus gouvernementaux, sont parfois difficiles et longs à obtenir
Entretiens	Les informations sont obtenues auprès des personnes interrogées et enregistrées par les enquêteurs.	+ Les personnes interrogées répondent souvent plus honnêtement que dans un contexte de groupe - Les personnes interrogées modifient parfois leurs réponses en fonction de ce que l'enquêteur leur semble vouloir entendre
Sondages ou questionnaires	Au lieu d'être interrogé directement comme dans les entretiens, les personnes interrogées remplissent seuls des formulaires écrits.	+ Les personnes interrogées répondent parfois plus honnêtement lorsque leurs réponses sont anonymes - Il est impossible de vérifier si la personne interrogée a compris la question ou connaît le sujet
Groupes de discussion	Les parties prenantes d'un groupe sont réunies afin de recueillir leur point de vue sur une question, pour valider les données ou pour examiner des conclusions. Un facilitateur (ou animateur) pose au groupe des questions prédéfinies, et les participants peuvent débattre ouvertement de certaines questions avec les autres membres du groupe.	+ Les participants peuvent vérifier directement ou contester certains points, accroissant la justesse vraisemblable des données ainsi intégrées. - Les participants peuvent être influencés par les réponses des autres
Ateliers multipartites	Un éventail de parties prenantes est réuni pour réaliser diverses tâches : affiner des indicateurs, valider des données ou les conclusions d'une évaluation. Sous la houlette d'un facilitateur, l'atelier peut prévoir des séances en formation restreinte.	+ Permet aux collecteurs de données d'appréhender les points de désaccord et les parties prenantes en cause - Les parties prenantes peuvent être en désaccord ou réticentes à exprimer leurs opinions, et l'obtention d'un consensus peut prendre du temps
Analyse du contenu	L'analyse du contenu est un outil quantitatif destiné à analyser les thèmes et les termes employés dans un choix de documents et de médias.	+ Les fichiers multimédia et les documents peuvent receler des données introuvables ailleurs - L'identification des thèmes et des termes importants est parfois subjective

[Tableau 5 : Méthodes courantes de collecte de données]

Déterminer les sources de données

La première démarche concrète dans le choix des sources de données adéquates consiste à identifier les informations et sources de données existantes et pertinentes pour les composantes et indicateurs choisis. Il est vraisemblable que des données utiles ont déjà été recueillies et que des méthodes similaires ont été employées dans des études précédentes, lesquelles peuvent être reprises dans l'EPG. Dans le contexte de la REDD+, les systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF) et de mesure, notification et vérification (MRV) peuvent aussi faire office de sources complémentaires.

Dans l'ensemble, les données susceptibles d'être employées pour les indicateurs peuvent être obtenues auprès de deux grandes catégories de sources. Les **données primaires** sont générées ou recueillies spécifiquement aux fins des indicateurs élaborés. Les données primaires sont généralement obtenues grâce à des questionnaires, des sondages, des entretiens, des groupes de discussion, des entretiens avec les informateurs clés, des groupes d'experts, l'observation directe, des études de cas ou toute activité conçue spécialement en vue de générer et/ou recueillir des informations qui seront utilisées par les indicateurs de l'EPG. Les **données secondaires** ont été générées, recueillies et publiées dans un but tout à fait différent, mais sont directement liées aux indicateurs de l'EPG. Elles sont généralement recueillies par étude documentaire, et peuvent avoir été obtenues grâce aux mêmes méthodologies que les données primaires.

Recueillir des données

Les collecteurs de données doivent être objectifs et expérimentés dans ce domaine. Ils peuvent être recrutés individuellement ou par l'intermédiaire d'une organisation spécialisée (comme un institut de recherche). Conformément au manuel de collecte de données créé à cette fin, les collecteurs de données seront formés en vue d'utiliser les méthodes de collecte de données choisies et de consigner leurs conclusions dans un format aisément compréhensible et traitable. Une fois recueillies, les données peuvent par exemple être inscrites dans une matrice avant analyse.

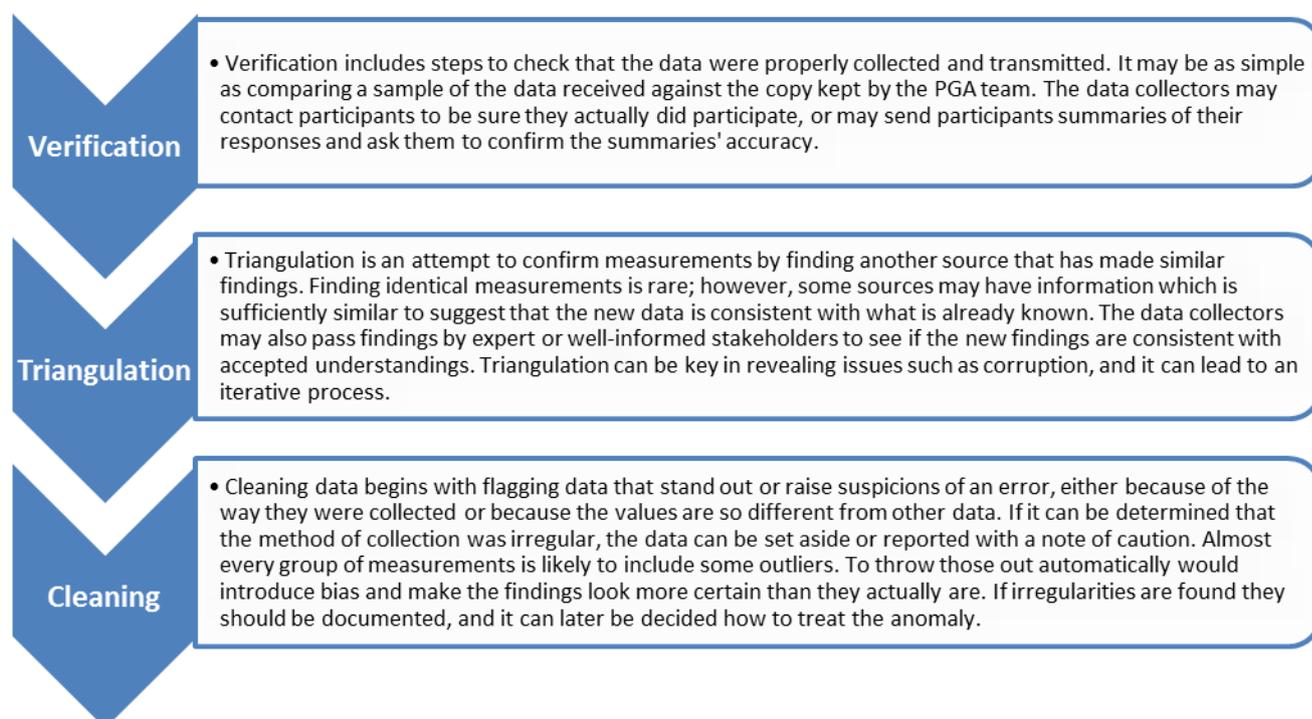
Caractéristiques	Méthodes de collecte de données					
	Étude documentaire	Entretiens	Sondages/ Questionnaires	Groupes de discussion	Ateliers multipartites	Analyse contenu
Coût	Faible	Modéré à élevé	Modéré	Dépend du nombre et de la proximité des participants	Dépend du nombre et de la proximité des participants	Faible
Formation à dispenser aux collecteurs de données	Un peu	Modéré à élevé	Entre aucune et un peu	Modéré	Modéré	Un peu
Temps d'exécution	Dépend de la quantité de données nécessaires	Modéré	Modéré	Court à modéré (selon le nombre)	Court à modéré (selon le nombre)	Dépend de la quantité de données nécessaires
Taux de réponse	Dépend de la disponibilité des documents et médias nécessaires	Modéré à élevé	Dépend des méthodes de distribution et de suivi	Élevé	Élevé	Dépend de la disponibilité des documents et médias nécessaires

[Tableau 6 : Évaluer les méthodes de collecte de données]

2.3.3 Assurer la qualité des données

Pour veiller à ce que les données recueillies soient exactes et complètes, il importe d'en confirmer la qualité. Une fois recueillies, il est essentiel de faire en sorte que les données destinées aux indicateurs de l'EPG soient à jour et fiables. Il importe encore une fois de noter que les indicateurs ne sont en aucune façon définitifs, même après leur élaboration : ils sont souvent ajustés à l'aune de la réalité la collecte des données en vue de traiter des thèmes de gouvernance en cours d'évaluation.

Le traitement des données recueillies se compose de trois étapes pratiques : vérification, triangulation et nettoyage, comme le décrit le tableau ci-dessous.



[Tableau 7 : Étapes pratiques du traitement des données recueillies]

Une fois accomplies ces étapes, les indicateurs peuvent être analysés à l'aide des données recueillies et ce, afin de déterminer s'ils permettent de dégager les informations nécessaires à l'évaluation des composantes. De nouveaux indicateurs peuvent être adoptés et d'anciens indicateurs abandonnés au besoin. Ce processus peut être répété tout au long du processus de collecte de données de l'EPG afin d'affiner les indicateurs et d'améliorer la qualité des données.

2.3.4 Analyser les données et valider les conclusions

L'analyse des données, en d'autres termes le processus consistant à tirer des conclusions des données recueillies, peut se fonder sur plusieurs techniques universelles. La liste qui suit n'est pas exhaustive ; il existe en effet plusieurs manières d'examiner les données, plus ou moins adaptées, selon les circonstances locales. Ce processus peut être considéré comme une phase de transition entre la collecte de données et les résultats de l'évaluation à proprement parler,

lesquels appuieront le futur rapport d'EPG. Certaines techniques permettant d'évaluer les résultats de la collecte de données sont explicités ci-dessous.

Comparaisons

La technique la plus courante consiste sans doute à comparer des séries de données. Si l'évaluation s'inscrit dans une série en cours, une comparaison avec les évaluations antérieures est un point de départ évident. Si une évaluation similaire a été réalisée ailleurs, ces résultats peuvent être utilisés pour établir des comparaisons avec un autre pays.

Tendances et valeurs extrêmes

Il peut être utile de cerner parmi les données des tendances ou valeurs inattendues. Des données révélant un écart de valeurs culminant deux fois, plutôt qu'une courbe en cloche, pourra par exemple nécessiter une analyse plus poussée. Si l'une des questions d'un sondage sur la fiabilité des agents forestiers donne lieu à une polarisation entre "très bonne" et "très mauvaise", un facteur que le sondage n'a pas su détecter pour des raisons liées à sa conception est peut-être en cause. Peut-être la différence traduit-elle une variation géographique ou la raison est-elle sociale, les agents ayant la confiance de l'un des groupes ethniques et pas de l'autre. Peut-être la raison est-elle économique, les riches faisant confiance aux agents, tandis que les pauvres s'en défient.

Anecdotes

Les anecdotes remplissent deux fonctions au cours de l'analyse. Étayant les constats dégagés par une analyse plus solide, les histoires ont tout simplement plus de poids rhétorique que les chiffres. Si les données recueillies révèlent une bonne coordination entre l'administration des forêts et les autres secteurs, les lecteurs seront plus à même de retenir cet argument si la manière dont l'organisme forestier et le ministère des Communications ont œuvré ensemble à l'établissement d'une tour de radiodiffusion est illustré. De même, si les données dévoilent une mauvaise coordination, les conclusions seront d'autant plus mémorables qu'elles sont illustrées par le récit d'un gaspillage ou d'actions contradictoires. Les anecdotes remplissent une deuxième fonction : jeter un éclairage sur d'importantes occurrences trop marginales pour être traitées par d'autres moyens. Si une guerre dans un pays voisin provoque un afflux de réfugiés dans les forêts publiques, il est possible que l'ampleur du problème ne puisse être appréhendée statistiquement faute de mesures. À défaut, la meilleure solution consiste donc à en débattre empiriquement, à l'aide d'histoires recueillies dans les dépêches ou directement auprès des parties prenantes affectées.

Si l'analyse est fortement sujette à controverse ou subjective, il est conseillé d'associer les parties prenantes dans les processus d'analyse et/ou de recommandation. Les données doivent être présentées aux experts ou aux ateliers des parties prenantes, lesquelles peuvent être invitées à formuler leurs conclusions et recommandations sur les données. Les parties prenantes pourront ainsi être interrogées sur les problèmes identifiés par les données, sur les problèmes les plus prioritaires et sur les actions préconisées. De cette manière, l'analyse de l'EPG comprendra un éventail de divers points de vue propres à tel ou tel groupe.

L'intérêt d'associer les parties prenantes concernées après la collecte et l'analyse des données et avant le lancement tient à la possibilité de recueillir à la fois leurs impressions sur l'exactitude des données, et leurs suggestions sur les sources possibles de données complémentaires ou les manières de combler les lacunes de données. Associer les parties prenantes à la validation et à l'analyse des données tend également à renforcer l'appropriation des conclusions et des recommandations.

Validation conjointe des conclusions en Indonésie

Après la collecte initiale de données (entre juin et octobre 2012) et l'achèvement de l'analyse préliminaire des données, un atelier de validation a eu lieu en Indonésie en octobre 2012, réunissant plus de 80 importantes parties prenantes nationales, provinciales et régionales. Lors de cet atelier de validation, les données préliminaires ont été vérifiées et les conclusions validées par les parties prenantes en personne, puis corrigées le cas échéant. En outre, des sources de données supplémentaires ont été suggérées au niveau local dans les cas où les données faisaient défaut, grâce à quoi un ensemble plus complet de données a été inclus dans le rapport final sur les données de référence de l'EPG en Indonésie⁹.

[Exemple 7 : Validation conjointe des conclusions en Indonésie]

À la suite d'une réunion au cours de laquelle les conclusions sont validées par les parties prenantes concernées, le rapport d'EPG doit être préparé et révisé. Il doit être bien rédigé et aisément compréhensible, et comprendre des recommandations inspirées des conclusions de l'EPG.

ÉTAPE 4 : COMMUNICATION DES RESULTATS ET UTILISATION DES DONNEES

Une fois les données sur la gouvernance recueillies, validées par les parties prenantes et officiellement lancées, la pertinence et l'utilité des données de l'EPG vont dépendre de la manière dont elles sont utilisées par les diverses parties prenantes – gouvernement, acteurs de la société civile, acteurs du secteur privé, universitaires, populations autochtones et communautés forestières affectées.

Le but de l'EPG est que les décideurs et les responsables gouvernementaux au sein des ministères et organismes concernés emploient activement les données de l'EPG dans l'élaboration des politiques et la planification; que les données de l'EPG alimentent, le cas échéant, les systèmes d'information sur les garanties (SIG), et que les populations autochtones et les acteurs de la société civile dans leur ensemble puissent utiliser les données de l'EPG à l'appui de leur lobbying en faveur d'améliorations et de changements. À ce titre, les données de l'EPG serviront à orienter l'élaboration des politiques, la planification et le plaidoyer en faveur d'interventions plus stratégiques. Dans un processus inclusif, les acteurs du gouvernement comme de la société civile considèrent les preuves comme crédibles et solides, si bien que la justesse des informations ne fait pas débat – il s'agit d'une des nombreuses valeurs ajoutées d'un tel processus.

Outre le lancement et la diffusion des données, les institutions d'État et les décideurs concernés recevront une série de recommandations en vue d'améliorer et de réformer l'"infrastructure de la gouvernance de la REDD+" élaborée conjointement par les parties prenantes intéressées et basée sur leur implication dans l'EPG.

2.4.1 Diffusion des résultats

⁹ Les documents de cette réunion de validation d'octobre 2012 sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=2623&Itemid=53

Afin d'assurer que les conclusions, résultats et recommandations de l'EPG servent réellement leur but, à savoir d'être concrètement utilisées (pour suivre le progrès ou la régression et tenir les décideurs responsables, entre autres), les données doivent être disponibles et accessibles à toutes les parties prenantes de manière appropriée et adaptée au contexte national ou local. Les parties prenantes ne disposant pas du même accès à l'information, divers moyens de communication seront nécessaires pour veiller à ce que l'information soit compréhensible et qu'elle atteigne toutes les parties prenantes concernées. Outre le lancement officiel du rapport d'EPG et la publication en ligne des résultats, il convient d'envisager d'emblée des moyens traditionnels de communication. Comme l'ont montré les recherches préliminaires dans l'EPG du Nigéria, l'emploi de moyens traditionnels de communication était conseillé pour toucher toutes les parties prenantes prévues dans l'État de Cross River, de même que le recours aux services de crieurs publics, à des réunions religieuses et enfin à des panneaux d'affichage.

Il peut aussi être utile, lorsque les conclusions sont présentées aux parties présentes d'une province particulière, d'isoler et de mettre en valeur les informations qui revêtent une importance particulière pour elles, comme cela a été fait en Indonésie. Les acteurs au niveau de la province (gouvernement, société civile, secteur privé et journalistes) ont en effet été réunis pour une présentation sur mesure des conclusions, résultats et recommandations de l'EPG selon leur pertinence pour ladite province, lesquels ont formé le point de départ des discussions sur l'utilisation des données à l'avenir.

2.4.2 Veiller à l'utilisation active des données sur la gouvernance

La production de données sur la gouvernance crédibles et solides n'est pas une mince affaire, mais il s'agit de l'une des premières étapes (avec la diffusion adéquate des données) d'un processus en vue de consolider la reddition des comptes. Si l'on souhaite que les données sur la gouvernance infléchissent réellement l'élaboration des politiques et la prise de décision, les diverses parties prenantes devront utiliser activement les données produites et mises à leur disposition.

Les parties prenantes seront d'autant plus disposées à utiliser les données disponibles sur la gouvernance qu'ils s'en considèrent comme les dépositaires et que les données leur apparaissent légitimes et utiles. Il est donc crucial de faire en sorte que les parties prenantes s'investissent d'emblée en faveur du processus et des conclusions, et c'est précisément pour cette raison que leur implication, leurs observations et leurs contributions doivent être sollicitées tout au long du processus de l'EPG.

Pour les populations autochtones et les acteurs de la société civile, la première utilisation des données de l'EPG consiste à étayer leur travail de lobbying et de plaider à l'aide de preuves et de faits solides. Toutes les populations autochtones et tous les acteurs de la société civile concernés ne possèdent pas toujours les capacités suffisantes pour suivre et employer les données de l'EPG de cette manière, de sorte que des formations et un renforcement des capacités peuvent s'avérer nécessaires, un aspect qu'il convient d'évoquer comme mesure de suivi une fois les données de l'EPG rendues disponibles.

En ce qui concerne les acteurs étatiques, les données de l'EPG seront selon toute vraisemblance employées dans la planification et l'élaboration des politiques à différents niveaux, mais aussi pour la saisie des données dans le système d'information sur les garanties. Les institutions d'État au niveau national et local doivent être amenées à dialoguer et à se rencontrer en comités plus restreints pour évoquer les conclusions qui leur sont les plus significatives – une telle démarche permet de réitérer l'utilité des données de l'EPG et de veiller à surveiller la manière dont les données sont valorisées dans leurs travaux. Les conclusions ont ainsi été "personnalisées" au niveau local dans les provinces d'Indonésie associées au projet.

Un dialogue doit également être instauré avec toutes les parties prenantes impliquées dans la production des résultats de l'EPG, ne serait-ce que pour convenir, selon les conclusions et les recommandations, des efforts à consentir conjointement pour améliorer la gouvernance d'une manière pertinente pour le processus de REDD+ dans les pays. Pour ce faire, il faudra peut-être discuter non seulement de la manière de résoudre les carences et les recommandations mises en avant, mais également de la possibilité de suivi de la performance au fil du temps.

2.4.3 Veiller à des mises à jour régulières des données de l'EPG afin de suivre les avancées et les régressions

Les données de l'EPG peuvent être présentées sous divers formats, selon les besoins et les préférences exprimées dans les pays où est entreprise une EPG. Ainsi, en Indonésie, les données de référence découlant de l'EPG ont été présentées sous forme de rapport décrivant les diverses carences et faiblesses associées à la gouvernance de la REDD+ aux niveaux national et local, assorti d'un bilan de l'état de la gouvernance dans la REDD+ fondé sur des indicateurs élaborés, de recommandations en vue d'une réforme de la gouvernance et d'un résumé exécutif des données contenues exhaustivement dans le rapport complet.¹⁰ À long terme, l'objectif est ainsi de rassembler des mises à jour pour permettre aux parties prenantes de suivre les avancées et/ou reculs.

Pour que soient régulièrement mises à jour les données de l'EPG au-delà du rapport de référence, il est indispensable que l'institution ou l'organisation s'engage à prendre les mesures nécessaires pour (et ainsi "institutionnalise") le recueil, l'actualisation et la diffusion des données. Il est préférable que cette institution ou organisation ait participé à l'EPG très en amont du processus, et ait elle-même intérêt à ce que l'EPG soit régulièrement mise à jour à l'avenir, grâce à la solide plateforme et aux méthodes déjà entérinées par les parties prenantes.

¹⁰ Le rapport complet est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10777&Itemid=53 et le résumé exécutif (en français) à cette adresse : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10774&Itemid=53

ANNEXE I : RESUME DES PRINCIPAUX ASPECTS DE CHAQUE ETAPE DE L'EPG

Étape 1 : Préparation

Principaux aspects :

- ✓ Susciter suffisamment de volonté politique et d'intérêt parmi les acteurs de la société civile et les populations autochtones pour entreprendre conjointement le processus d'EPG
- ✓ Déterminer à quelles fins seront employées les données sur la gouvernance et les résultats de l'EPG
- ✓ Décider qui seront les utilisateurs finaux des données sur la gouvernance et des résultats de l'EPG
- ✓ Identifier les parties prenantes clés dont il convient d'obtenir le concours dans le processus d'EPG, et à quelle étape
- ✓ Identifier les acteurs ou institutions susceptibles d'institutionnaliser (actualisation et diffusion) à long terme les données sur la gouvernance résultant de l'EPG
- ✓ Commencer à envisager une stratégie de communication des résultats et données de l'EPG

Premières mesures pratiques dans la phase préparatoire :

- ✓ Trouver les ressources financières en vue de l'EPG (financement du Programme national ONU-REDD ou arrangements de partage des coûts avec les gouvernements ou les acteurs de la société civile / populations autochtones)
- ✓ Recruter un coordinateur ou facilitateur de l'EPG à plein temps aussitôt que possible
- ✓ Sonder les diverses parties prenantes afin de se faire une idée de leur intérêt, détermination et disponibilité à s'engager et contribuer tout au long du processus
- ✓ Prévoir un partage régulier des informations avec l'ensemble des parties prenantes afin de les tenir informées des décisions prises par un groupe central restreint et des avancées lorsqu'elles ne sont pas directement impliquées.

Dès les communications introductives avec les parties prenantes et au long du processus :

- ✓ Faire connaître la pertinence de l'EPG dans le contexte plus large du processus national et les résultat(s) escompté(s) tout au long du processus, et
- ✓ Indiquer l'état du rapport d'EPG ou le stade de progression du processus (voir le tableau 1 sur les différentes étapes).

Étape 2 : Conception et prise de décisions conjointe

- ✓ Organiser l'atelier avec les parties prenantes clés afin de présenter l'approche, en veillant à ce que chacun comprenne (plus ou moins) la même chose concernant les avantages d'une EPG pour la REDD+, la manière dont l'EPG peut contribuer plus généralement au processus national de REDD+ et/ou au Programme national ONU-REDD, la manière dont cela peut-être mis en place, les principales étapes etc. C'est également l'occasion d'approfondir l'état de la gouvernance pour la REDD+ afin d'identifier les lacunes et les carences comme point de départ pour sélectionner les thèmes de gouvernance sur lesquelles concentrer les efforts, et revenir avec un ensemble de recommandations pour procéder aux améliorations et aux réformes.

Convenir de ce qui suit :

- ✓ Manière dont peuvent être mis à profit les résultats et les recommandations de l'EPG
- ✓ Qui sont les principaux utilisateurs finaux
- ✓ Le champ d'action géographique de l'EPG (niveaux national et infranational)
- ✓ Un ensemble d'aspects de gouvernance prioritaires
- ✓ Une feuille de route (plan) et les grandes étapes suivantes
- ✓ Convenir de la structure organisationnelle et des responsabilités/rôles de chaque groupe de l'EPG

Étape 3 : Collecte et analyse des données

Avant le lancement du processus de collecte de données, il est conseillé de produire un document énonçant les décisions indiquant a) à qui incombe la collecte des données ; b) les données qu'il importe de recueillir ; c) les méthodes spécifiques convenues ; d) des mesures spécifiques précisant quand et comment recueillir les données ; et e) la manière dont seront validées les données à des fins de contrôle qualité, après que les données ont été collectées.

Mesures pratiques :

- ✓ Réduire en composantes les domaines de gouvernance identifiés comme prioritaires
- ✓ Identifier les sources de données existantes et les informations disponibles
- ✓ Élaborer des indicateurs en fonction des composantes identifiées
- ✓ Choisir les méthodes les plus adaptées pour recueillir les données
- ✓ Valider les données recueillies à des fins d'assurance-qualité

Étape 4 : Communication des résultats et utilisation des données

Une fois qu'est disponible un ensemble crédible et solide de données et de recommandations sur la gouvernance, il importe de maintenir le suivi afin de veiller à ce que les données sont activement employées. Pour ce faire, voici les principaux éléments d'appréciation et mesures :

- ✓ Veiller à ce que les moyens adéquats soient mis en œuvre pour rendre publiques les données et les recommandations, afin qu'elles parviennent aux parties prenantes au-delà du niveau national
- ✓ Adapter la présentation des données au public ciblé ; en d'autres termes, les aspects les plus pertinents doivent être valorisés pour différentes parties prenantes – il peut s'agir par exemple de faire ressortir les informations relatives à une province particulière lorsque les résultats sont communiqués aux parties prenantes de ladite province. Ces dernières auront en outre accès aux rapports et conclusions plus complets.
- ✓ Prévoir les formations ou mesures de renforcement des capacités supplémentaires nécessaires pour les parties prenantes. Ainsi, on peut se demander comment renforcer l'efficacité du plaidoyer et du lobbying à la lumière des données de l'EPG disponibles ?
- ✓ Poursuivre le dialogue avec les acteurs étatiques afin de veiller à ce qu'ils suivent les recommandations
- ✓ Identifier un organisme ou une institution afin de veiller à ce que les données de l'EPG sont recueillies, mises à jour et diffusées à intervalles réguliers. Il s'agira idéalement d'un organisme impliqué précocement dans l'EPG.

ANNEXE II : LIENS AVEC LES AUTRES OUTILS ET ORIENTATIONS DE L'ONU-REDD

Selon le champ et les aspects prioritaires sélectionnés pour chaque processus d'EPG, plusieurs publications et ressources utiles d'ONU-REDD peuvent être mises à profit à diverses étapes du processus d'EPG, ainsi que des orientations produites par les organismes du Programme sur les difficultés de gouvernance en général. Celles-ci peuvent fournir des conseils approfondis et des éléments d'information sur telle ou telle difficulté de gouvernance (la lutte contre la corruption ou la préparation juridique, par ex.) ou sur les moyens d'élaborer les indicateurs, et même servir de point de départ pour les discussions autour des difficultés de gouvernance au niveau des pays.

- **Social and Environmental Principles and Criteria (SEPC)** – starting point for discussing relevant governance issues
- **REDD+ CRA** (Corruption Risk Assessment, currently under development)
- UNDP OGC publications (Country-led governance assessments, Fostering Social Accountability..., How to prepare for a governance assessment, Pro-poor and gender sensitive indicators, Institutional Context Analysis)
- **FCPF/UNREDD Guidelines on Stakeholder Engagement**: The Guidelines are designed to support effective stakeholder engagement in the context of REDD+ readiness, with an emphasis on the participation of indigenous peoples and other forest-dependent communities. The Guidelines contain 1) Relevant policies on indigenous peoples and other forest-dependent communities; 2) Principles and guidance for effective stakeholder engagement; and 3) Practical “how-to” steps on planning and implementing effective consultations. The Guidelines will be useful preparing and implementing a comprehensive set of consultation and participation activities for the PGA.
- **Framework for Assessing and Monitoring Forest Governance** (A comprehensive analytical framework to diagnose, assess and monitor forest governance)
- **Practical Guide on Forest Governance Data Collection** (provides methodological guidance on the steps of data collection, from developing indicators and selecting data collection methods, to analysing data and using it to generate information)
- **LEG-REDD+** (Introduction to the nature of legal preparedness for REDD+ as well as a practical outline of specific sources of support to countries)
- **Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security** (Serve as a reference and set out principles and internationally accepted standards for practices for the responsible governance of tenure, providing a framework that States can use when developing their own strategies, policies, legislation, programmes and activities)
- **National Level Grievance Mechanism** : Governance priorities and data from the PGA can feed into the design and implementation of the national level grievance mechanism.
- **BerT-PLR Analysis Tool** (in development)
- [Putting REDD+ Safeguards and Safeguard Information Systems Into Practice](#)

February, 2013. Leo Peskett, Kimberly Todd. UN-REDD Policy Brief Issue #03. UN-REDD Programme.

ANNEXE III : ENSEIGNEMENTS TIRES DES EVALUATIONS DE LA GOUVERNANCE

Principaux enseignements tirés des expériences pilotes d'EPG – en vue d'une application pratique

L'approche de l'EPG appliquée par le Programme ONU-REDD n'est pas née *ex nihilo* : elle s'appuie sur les avantages comparatifs des différentes agences de l'ONU en matière de gouvernance. Plus précisément, l'approche de l'EPG tire parti des connaissances du Centre d'Oslo pour la gouvernance du PNUD et de son expérience dans la conduite d'évaluations de la gouvernance, ainsi que de l'expertise de la FAO en matière de collecte de données dans le secteur forestier. En conciliant ces deux démarches, l'EPG est à même de traiter des difficultés de gouvernance dans la REDD+.

Pour prolonger les travaux d'EPG au-delà des quatre expériences pilotes en Indonésie, en Équateur, au Viet Nam et au Nigéria, il est indispensable de revenir sur les principaux enseignements qui en ont été tirés. D'un point de vue pratique, ces enseignements ont jusqu'ici été les suivants :

- Il importe de prévoir **des capacités humaines suffisantes** afin de faciliter et coordonner l'ensemble du processus, réunir les diverses parties prenantes et communiquer les résultats, etc. afin de maintenir l'avancement et la dynamique d'un processus d'EPG. Il est vivement conseillé de recruter un coordonnateur de l'EPG à plein temps aussitôt que possible.
- Il importe de prendre conscience que l'EPG ne pourra pas traiter de toutes les difficultés de gouvernance et qu'il est préférable **de viser la simplicité**. En réduisant les **difficultés de gouvernance** à **3 ou 4 domaines clefs**, des informations plus pertinentes pourront être communiquées aux parties prenantes ; grâce à un choix réduit d'**indicateurs**, plutôt qu'un trop grand nombre, la diffusion des données et leur collecte régulière sera plus gérable et plus économique.
- Un **groupe restreint mais représentatif** rassemblant la société civile et les acteurs étatiques (ainsi que le monde universitaire et le secteur privé si besoin) est une formation commode pour les discussions et décisions plus fréquentes (destinées à affiner un ensemble d'indicateurs, décider des méthodes de collecte de données à employer ou du champ d'action géographique de l'EPG, par exemple), tandis que les consultations d'**un ou de plusieurs groupes plus larges de parties prenantes peuvent être utiles pour les discussions générales** sur l'EPG (choix des thèmes de gouvernance prioritaires pour l'EPG et validation des conclusions, par exemple).
- Il est utile de **recenser les sources de données existantes** afin de trouver des sources alternatives qui pourront remplacer certaines parties de la collecte de données, et faciliter des mises à jour plus régulières.
- Le **recensement des initiatives en cours et pertinentes en matière de gouvernance**, afin d'éviter la dispersion des efforts et d'identifier les sources de données utiles, réduira le temps et les coûts.
- L'analyse et l'implication des parties prenantes peut commencer, dans un premier temps, par **le recours aux plateformes existantes de parties prenantes**, même si la participation des parties prenantes ne doit pas se limiter à ces plateformes.
- Les **recherches préliminaires et l'analyse des difficultés de gouvernance** en prévision de l'atelier initial permettront de jeter un éclairage utile sur "l'état de la gouvernance" dans le pays. L'identification ou la suggestion de dossiers prioritaires susceptibles d'être abordés par

l'EPG est un bon point de départ pour étayer et déclencher les discussions et les travaux de groupe de atelier.

Leçons utiles tirées de l'examen à mi-parcours¹¹ du Centre pour la gouvernance du PNUD à Oslo :

La réalisation d'un examen à mi-parcours en 2012 a été l'occasion de tirer les leçons des travaux du PNUD en matière d'évaluations de la gouvernance. Les conclusions et enseignements pertinents pour les EPG sont les suivants :

- Il importe d'**articuler d'emblée l'évaluation avec les processus politiques et de planification**, plutôt que d'attendre que les résultats soient disponibles pour décider du moyen de les utiliser. Dans toute évaluation de la gouvernance, il s'agit de répondre rapidement à une question : quels types de preuves faut-il apporter aux décideurs politiques pour les convaincre ? À cet égard, les consultations des parties prenantes doivent être l'occasion de s'interroger sur le meilleur moyens d'aborder les problèmes, les enjeux et les recommandations.
- Il est capital de doter l'évaluation du **bon dispositif institutionnel**, en particulier pour implanter le système de suivi. Un organisme officiellement mandaté pour assurer le suivi est un atout, mais il importe aussi d'impliquer et de solliciter un organisme gouvernemental qui supervisera les suites données au processus et les réformes, ainsi que des acteurs possédant une expertise technique pour assurer le suivi.
- **Une plus grande implication de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des évaluations sera avantageuse pour tous.** L'apport de preuves confère davantage de légitimité pour les acteurs de la société civile et des populations autochtones, laquelle renforce l'influence des politiques tandis que la collaboration avec les populations autochtones et les acteurs de la société civile consolide la légitimité du gouvernement.
- **Une bonne stratégie de communication est une condition préalable à l'obtention de bons résultats et l'utilisation active des données** découlant d'un processus d'évaluation de la gouvernance. Cet aspect doit être appréhendé et planifié au début du processus.

11 L'examen à mi-parcours est disponible (en anglais): <http://www.gaportal.org/resources/detail/governance-assessments-programme-mid-term-review>

ANNEX IV : PGA FAST FACTS

à l'adresse suivante (en français):

http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10787&Itemid=53

ANNEX V : FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

à l'adresse suivante (en français):

http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=10790&Itemid=53

ANNEXE VI : COMMENT LE PROCESSUS D'EPG S'ARTICULE-T-IL AVEC LES AUTRES INITIATIVES DE L'ONU-REDD

Comment l'EPG peut-elle étayer les autres activités liées à la gouvernance :

L'EPG s'inscrit dans les efforts du Programme ONU-REDD en vue d'aider les pays à prévenir activement les risques, carences et difficultés de gouvernance liés à la REDD+. L'ONU-REDD possède et met à la disposition des pays, à leur demande, d'autres domaines d'expertise en matière de gouvernance. Citons ainsi : l'appui à la préparation juridique, la lutte contre la corruption, les mécanismes de dépôt de plaintes et le régime foncier.

L'Indonésie est un bon exemple, en ce qu'elle démontre la manière dont l'EPG peut compléter d'autres efforts déjà en cours lorsque l'ONU-REDD est impliqué au niveau national. Le rapport de 2012 sur l'EPG en Indonésie signalait plusieurs carences en termes de risques de corruption, et recommandait impérieusement l'intervention du gouvernement de l'Indonésie. Un appui ciblé est ainsi actuellement offert à l'Indonésie, à la demande du pays, afin d'améliorer le système de délivrance en ligne de permis forestiers ; dans le même temps, l'exécution de certaines recommandations formulées dans le rapport d'EPG est surveillée.

Les conclusions du rapport d'EPG, en ce qu'elles soulignent certains points sur lesquels il convient de se pencher d'urgence, ouvrent la voie à des activités ciblées en se fondant sur les informations déjà disponibles en adéquation avec les demandes exprimées dans le pays. Selon les conclusions et les recommandations du rapport d'EPG, cela peut également s'appliquer à l'appui supplémentaire et ciblé sur la préparation juridique, les mécanismes de dépôt de plaintes et les problèmes liés aux régimes fonciers.

Comment l'EPG peut-il contribuer aux systèmes nationaux d'information sur les garanties et leur processus d'élaboration :

Les données de l'EPG peuvent aussi alimenter ou compléter les initiatives et processus en cours ; c'est ainsi le cas de l'Équateur, où est élaboré un système d'information sur les garanties, auquel l'EPG fournira directement des indicateurs (et, si possible, des données de gouvernance). Au Nigéria, une corrélation est également envisagée entre les données de l'EPG et les garanties. Certains individus sont déjà impliqués dans les deux processus afin de mieux susciter et faciliter ces corrélations *si et dans la mesure où* celles-ci sont pertinentes.

Comment impliquer les parties prenantes et faire usage des plateformes participatives existantes :

La coordination s'impose également pour l'engagement des parties prenantes et l'identification des acteurs pertinents pour l'EPG. La plupart du temps, des plateformes participatives existent déjà, qu'il est possible de mettre à profit et d'employer comme base du processus d'EPG.

Il faut parfois voir au-delà des structures existantes et faire appel à d'autres acteurs ; on peut ainsi inviter des acteurs supplémentaires de la société civile à s'exprimer, élargir la participation au sein du gouvernement, et associer des acteurs du secteur privé. Pour procéder de manière informée, il peut être utile d'employer l'analyse institutionnelle et de contexte avant de convier les parties prenantes à participer au processus d'EPG. C'est ce qui a été fait au Vietnam, ainsi que, dans une certaine mesure, au Nigéria.